



MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 1^{er} octobre 2018

PREAVIS MUNICIPAL n° 608/18

Achat d'une balayeuse communale

1. Préambule

La balayeuse communale entrera prochainement dans sa 10^{ème} année de service. Achetée CHF 150'000.- en 2009, elle a été comptablement amortie sur 5 ans à raison de CHF 30'000.- par année.

Le mécanicien du Service des travaux a signalé que les frais d'entretien de ce véhicule ont tendance à augmenter; en effet, entre 2009 et 2016, leur montant moyen était annuellement de CHF 3'300.-. Ces frais sont passés à CHF 13'000.- en 2017, cela s'expliquant par les premières pièces importantes qu'il a fallu remplacer, et les coûts pour 2018 s'annoncent dans les mêmes proportions.

Cette machine vaut encore aujourd'hui quelques dizaines de milliers de francs à la reprise, selon les sociétés, mais il faut savoir également que sa valeur chute d'environ CHF 5'000.- par année.

Sur la base de ce qui précède et sur recommandation du Service des travaux, la Municipalité propose au Conseil communal l'achat d'une nouvelle balayeuse, en profitant de cette possibilité de financer environ 10% du prix par la valeur de reprise de l'ancienne.

2. Type de motorisation

La question d'acquérir un véhicule électrique a été étudiée par le Service des travaux, sur demande de la Municipalité, et une offre a été présentée par la société Grunderco. Le coût d'un modèle électrique est plus du triple d'un modèle diesel (CHF 312'000.- contre CHF 94'000.- pour le moins cher). Cette différence s'explique par le peu de machines fabriquées à l'heure actuelle et une concurrence pour ce marché quasi inexistante. Afin de dresser une liste exhaustive des éléments négatifs, il faut également relever la très faible autonomie du véhicule (deux à trois heures) et les frais qu'il faudrait engager pour aménager la/les stations de recharge.

Des avantages peuvent bien entendu être relevés, comme :

- l'économie sur le carburant
- le bilan Co2 positif
- l'absence de bruit.

Malheureusement ces éléments ne suffisent pas à convaincre la Municipalité, qui considère qu'il est encore trop tôt pour Grandson pour faire le pas de l'électrique sur un véhicule aussi spécifique. Le Service des travaux a consulté la ville d'Yverdon-les-Bains sur la question, elle

a fait le même constat s'agissant de son parc de balayeuses et pour une topographie bien plus commode.

3. Choix de la machine

Ce sont donc quatre véhicules diesel qui ont été comparés. Tous les quatre respectent la norme antipollution Euro 5 ou 6 (6 étant le maximum) et présentent des équipements équivalents.

Les critères utilisés dans le calcul comparatif sont les suivants :

1. le prix	60% de pondération
2. la valeur de reprise de la machine actuelle	10% de pondération
3. mécanique et fiabilité	20% de pondération
4. service après-vente	5% de pondération
5. rapport entre le coût des options sur le prix de base	5% de pondération

Les machines ont été testées par le collaborateur qui sera amené à la conduire et étudiées par le mécanicien en charge de l'entretien.

Les notes suivantes ont été obtenues :

1. Bucher - CityCat XL



3.10 diesel
2.25 électrique

2. Boschung – Urban-Sweeper S2



4.09

3. Toni Küpfer – Azura Flex MC 210 – Mathieu



3.49

4. ASH Group - MFH CS250



4.12

Le Service des travaux a pris note que la balayeuse « MFH – CS250 » de la société ASH Group emporte le calcul de notation et soutient ce choix. Il faut encore préciser qu'elle a été fabriquée en Suisse et serait disponible sans délai.

4. Financement

Pour l'acquisition de ce véhicule, la Municipalité propose la solution suivante :

Coûts

Balayeuse MFH CS250	CHF	140'000.-
Toutes options (Moteur Euro 6 + système de recyclage d'air)	CHF	40'690.-
Remise 25 % pour véhicule de démo (150 heures)	CHF	-45'172.-
Total nouveau véhicule HT	CHF	135'518.-
Reprise de notre véhicule d'occasion Bucher CityCat 2020, année 2009	CHF	-15'000.-
Total HT	CHF	120'518.-
TVA 7.7%	CHF	10'435.-
Réserve, divers et imprévus	CHF	4'047.-
Total TTC	CHF	135'000.-

Au vu du montant de l'investissement, la Municipalité propose que celui-ci soit financé par la trésorerie courante.

Au niveau de la charge sur les budgets futurs, la Municipalité propose de financer pour un tiers cet investissement par un prélèvement à la réserve du compte no 9281.06 (matériel et véhicules), soit CHF 45'000.-, et que le solde soit porté au bilan et amorti sur une durée de 10 ans.

5. Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

- Article 1 : **d'autoriser** la Municipalité à acheter une nouvelle balayeuse selon le préavis no 608/18;
- Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 135'000; le compte no 9146.04 est ouvert au bilan à cet effet;
- Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante;
- Article 4 : **d'utiliser** la réserve au bilan du compte no 9281.06 « Réserve matériel et véhicules », pour amortissement du tiers de l'investissement soit CHF 45'000.-;
- Article 5 : **d'amortir** le solde de cet investissement, après prélèvement à la réserve, soit CHF 90'000.-, par le compte no 433.331 sur une durée de 10 ans, la première fois au budget 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

François Payot



Eric Beauverd